



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Protocole test adultes cas contacts avec un schéma vaccinal complet ou en cours  
Question écrite n° 43681

### Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le protocole à suivre lorsqu'une personne est cas contact. Actuellement, les enfants dans les écoles qui sont cas contact doivent se soumettre à des tests lorsque l'un d'entre eux est déclaré positif à la covid-19 dans une classe. Les tests effectués sont pris en charge par la Sécurité sociale pour ces derniers. Le protocole actuel permet de casser les chaînes de contaminations et surtout de pouvoir garder le maximum de classes ouvertes. Cependant, lorsqu'un adulte est dans cette situation est qu'il a un schéma vaccinal complet ou en cours, celui-ci, n'a plus obligation de se faire tester et doit, s'il le souhaite, se tourner vers un autotest qui est payant. Aussi, il souhaiterait savoir pourquoi le dépistage de ces adultes n'est plus appliqué et si les autotests ne pourraient pas être gratuits lorsque cette personne a un schéma vaccinal complet ou en cours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Sorre](#)

**Circonscription :** Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43681

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [18 janvier 2022](#), page 297

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)